



Incendie sur le massif du volcan

Un incendie s'est déclaré en coeur du parc national, Bien inscrit au patrimoine mondial, à proximité du gîte du volcan, le mardi 30 août 2016 à 19h30. Même si cet incendie était stabilisé à 6h30 ce matin, le feu couve toujours et de nombreux points chauds persistent. La vigilance reste donc de mise.

Le Parc national salue la réaction du gîteur du Volcan qui a donné l'alerte et l'intervention rapide du SDIS, qui ont permis d'éviter une nouvelle catastrophe de grande ampleur.

Dès l'alerte reçue, les équipes de terrain du Parc national se sont rendues sur site, et assurent désormais une présence en continu. Cela permet d'appuyer les équipes du SDIS et d'identifier les foyers à traiter en fonction des enjeux prioritaires en matière de préservation des espèces.

En effet, cet incendie menace directement une zone à enjeu écologique fort et dominée par une végétation indigène et endémique très fragile. Particulièrement inflammable, ce type de végétation constitue l'une de nos richesses naturelles à valeur patrimoniale importante, exceptionnelle en milieu tropical.

La végétation, sur le lieu du sinistre, est composée de branles, parsemée de bosquets de Grand Tamarin des Hauts, de Fleur jaune et Ambaville des Hauts. L'habitat naturel qu'elle compose abrite plus de 80% d'espèces de faune et de flore endémiques de La Réunion. Des espèces rares se développent ponctuellement dans ce milieu : dans la zone incendiée ou à ses abords immédiats sont présents le Bois de Quivi, Bérénice, *Faujasia cadetii*, *Heterochaenia ensifolia*, ... Tout est mis en œuvre par les pompiers pour limiter l'étendue de la zone brûlée et pour préserver les stations d'espèces rares connues.

Ensemble, préservons notre biodiversité exceptionnelle et soyons vigilant en cette période sèche.

Le risque incendie est élevé en cette saison, et bien souvent accentué par les vents.

Le Parc national rappelle que quelques précautions simples permettent de limiter ce risque :

- Ne pas allumer de feu en dehors des places à feu permanentes aménagées
- Maintenir en permanence les places à feu sous surveillance, et veiller à les éteindre soigneusement après utilisation (se munir de l'eau nécessaire)
- Amis fumeurs : redoublez de vigilance et ne jetez pas de mégot de cigarette